

On s'abonne à
Lyon, place Saint-
Jean, N.° 3; et chez
tous les Libraires et
Directeurs des Pos-
tes.

Le Précurseur,

Journal de Lyon & du Midi.

27 NOVEMBRE 1821

Le prix de l'abon-
nement est de 16 fr.
pour trois mois,
51 fr. pour six mois,
et 60 fr. pour l'an-
née.



EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE.

LONDRES, le 21 novembre.

Fonds publics. — Actions de la banque 240 1/2. — 3 p. 0/0 réd. 77 3/8. — 3 p. 0/0 consol. 78 1/8. — 3 1/2 p. 0/0 87 7/8. — 4 p. 0/0 96 3/4. — 5 p. 0/0 111 1/8.
— Le courrier d'aujourd'hui donne l'article suivant tiré des journaux hollandais :

Francfort, le 7 novembre.

Les troupes autrichiennes de la Bohême et de la Moravie qui avaient reçu ordre, il y a quelque tems, d'aller en Hongrie, restent dans leurs garnisons jusqu'à nouvel ordre.

— On sait maintenant que les mesures prises dernièrement par le gouvernement autrichien contre les Grecs qui avaient pris part aux événemens qui ont eu lieu dans différentes provinces turques, l'ont été sur la demande de la Porte, et qu'une note du divan avait été délivrée par le Reis-effendi, à l'internonce d'Autriche à Constantinople, où l'on se plaignait de l'asile accordé sur le territoire d'Autriche aux Grecs insurgés. Cependant cette mesure n'aura pas d'effet rétroactif.

Quant au prince Ypsilanti, sa liberté peut être accélérée par la Russie. Ce prince ayant été à son service.

— La rencontre des flottes grecques et turques a eu lieu devant l'île de Zante, le 12 octobre. Les habitans de cette île étaient assemblés sur la côte. L'avantage paraissant être du côté des Grecs, puisque l'on voyait plusieurs vaisseaux turcs, dont le pavillon était amené, et le pavillon de la croix hissé à la place, les spectateurs exprimèrent leur joie par des acclamations et des battemens de mains. Les Anglais s'en étant aperçu, donnèrent ordre de tirer le canon de la forteresse sur les vaisseaux Grecs, ce qui a occasionné une révolte parmi les habitans, et obligé les Anglais à se renfermer dans la forteresse. Des troupes sont arrivées de Corfou, sous les ordres du général Adam, et l'on attend avec impatience des nouvelles postérieures. (Courrier.)

Par Gibraltar, on apprend, du 30 octobre, que la fièvre épidémique s'était déclarée dans l'établissement d'Albu-Cemas, sur les côtes d'Afrique.

ROYAUME DES PAYS-BAS.

BRUXELLES, le 21 novembre.

Aujourd'hui à midi, la cour de cassation a annulé les deux arrêts de mise en accusation rendus contre les sieurs Medeperming et Bonin, accusés d'injures envers la magistrature, et contre le général Dubois et consorts. Les premiers ont été renvoyés devant le tribunal correctionnel de Bruxelles, et les seconds devant celui d'Anvers.

— La cour prononcera demain son arrêt dans l'affaire de M. Tarte, condamné à 500 florins d'amende pour avoir, dans le Flambeau, outragé le caractère personnel de S. M. l'empereur d'Autriche.

DE LA HAYE, le 19 novembre.

La seconde chambre des états-généraux s'est occupée de la réponse à faire au discours prononcé par S. M. lors de l'ouverture

de la session actuelle. Le projet de réponse, après avoir été approuvé par la chambre, a été envoyé à la première chambre qui y a donné son adhésion.

La commission chargée de présenter cette réponse à S. M. a été admise auprès du Roi le 15 novembre, S. M. l'a reçue avec sa bonté ordinaire, et a répondu qu'elle était sensible aux sentimens des états-généraux, etc.

ESPAGNE.

MADRID, le 15 novembre.

LL. MM. continuent à résider à l'Escorial; il y arrive à tout moment des adresses de diverses parties du royaume; toutes ont pour but de demander au Roi le renvoi des ministres actuels. Les divers corps de troupes continuent leurs représentations sur le droit de pétition qui leur a été enlevé par le ministre de la guerre.

— On assure que le général Velasco est destitué du commandement général de la province de Séville, ainsi que le chef politique; c'est M. Moreno Daviz qui remplacera le premier, et M. Albista le second.

— Le baron d'Andilla est parti pour aller prendre possession du commandement de Cadix, auquel il a été nommé dernièrement.

— Notre correspondance nous apprend que des habitans de Cordoue ont découvert dans les montagnes voisines de cette ville une mine d'argent, qui d'après les échantillons est abondante et productive; il paraît qu'elle est superficielle, et qu'il faut ni grands frais ni grandes peines pour l'exploiter: ce qu'il y a de plus douloureux, c'est que les hommes qui ont fait cette découverte ignorent sans doute la garantie que la loi leur accorde; car ils en font un mystère qui leur est d'autant plus préjudiciable que s'ils s'associaient des capitalistes et des minéralogistes, le parti qu'ils en tireraient serait immense. Cette découverte n'a cependant rien de bien remarquable; car du tems des Maures, toute cette côte qui est remplie de mines, était en plein rapport; le terrain le plus productif est celui de la colline appelée Muriano, à une lieue et demie N. E. de Cordoue. Dans les circonstances actuelles, nos ministres feraient bien d'encourager cette exploitation.

— La milice urbaine de Rio-Secco s'est portée à Cuenca de Campos; elle a cerné ce village et on a trouvé dans une maison cinq individus occupés à faire de la fausse monnaie, ils ont été conduits à Valladolid avec les pièces de conviction.

— Le marquis de Camp-Verde, gouverneur-général de Grenade, a fait connaître au gouvernement que des individus qui portaient en triomphe le portrait du général Riégo, se sont dispersés à la première sommation qu'il leur a faite.

— La maladie ne fait pas de progrès à Malaga.

— Un négociant d'Orhuela qui avait à se plaindre d'une jeune demoiselle, lui a coupé les deux oreilles; une de ces oreilles est au greffe comme pièce de conviction, l'autre tient encore comme par un fil.

GÉLIMER, ou LE CONVOI DU PAUVRE.

ROMANCE.

(D'après le tableau de M. Vigneron.)

De Gélimer les plus beaux ans
Brillèrent pour la noble France,
L'Egypte et ses vieux monumens
Furent témoins de sa vaillance;
Ses jours s'écoulaient glorieux,
Mais sur cette plage lointaine,
Du désert la brûlante haleine
Lui ravit la clarté des cieux.

Pauvre, il revint fouler encor
Le sol de la douce patrie;
Mais la lumière est un trésor
Dont pour lui la source est tarie;
Bientôt, hélas!... qui l'aurait dit!
A la France toujours fidèle,
On le voit tendre, au milieu d'elle,
Une main qui la défendit.

Plaintif, souffrant, abandonné,
Sous le poids des maux il succombe;
Et jeune encor, l'infortuné

N'a d'autre asile que la tombe.
Pour jamais il s'est endormi;
Mais privé d'or, d'un nom célèbre,
Il n'a, près de son char funèbre,
Point de parens, pas un ami!
Que dis-je! Ah! le cœur attendri,
Sur les pas du triste cortège
On voyait le guide chéri
Du pauvre-aveugle qu'il protége.
Près de celui qu'il a perdu,
Dont il adoucit l'infortune,
Soins, caresses, tout l'importune,
De ces dons aucun n'est rendu.
Epuisé par un long trajet,
Au champ du repos il arrive;
Témoin d'un si funeste apprêt,
Sa douleur éclate plus vive.
Il a vu la tombe s'ouvrir,
Phébus pâlit, son cours s'achève,
Et sur ce tertre qui s'élève,
L'ami fidèle va mourir!

Lyon, 24 novembre 1821
J. A. L.*****

Le jeune duc de Cadix, fils de S. A. R. l'Infant don François-de-Paule, est mort hier matin.

CADIX, 9 novembre.

La contagion continue ses ravages au port Sainte-Marie; celui qui en est atteint est pour ainsi dire certain de ne pas en revenir. Depuis le 31 octobre jusqu'au 5 de ce mois, il est mort 41 individus. Il y avait 175 malades à Xérès pendant les trois premiers jours de novembre, 18 ont succombé; il y avait 77 malades. A Lebrija, depuis le 28 octobre au 5 novembre, il est mort 16 personnes; il y existait 60 malades.

Les esprits sont maintenant un peu calmés; on s'occupe de la rédaction d'un mémoire pour demander au gouvernement la franchise de notre port.

COROGNE, 10 novembre.

La frégate anglaise *Sesostris* est de retour de San-Blas, après une traversée de 157 jours; elle annonce que tout ce pays s'étant prononcé pour l'indépendance, elle n'a pu aller à Guayaquil. Le brick espagnol *les Bons amis* avait mis à la voile à temps pour Cadix avec un chargement de 400,000 piastres et une cargaison de cacao.

BILBAO, 14 novembre.

On a arrêté ces jours derniers le marquis de Ermua et quelques autres individus des environs de notre ville; ils sont prévenus de trames anti-constitutionnelles; un moine et un curé ont réussi à s'échapper. Aujourd'hui, notre chef politique, escorté par un détachement de cavalerie, est parti sans doute pour une autre expédition semblable.

BARCELONE, le 17 novembre.

On vient de prendre une mesure qui produira les plus heureux résultats; on s'occupe à nettoyer les rues de la ville; mais ce projet ne peut être entièrement exécuté, que lorsqu'on sera entièrement dégagé de cette populace qui semble vouloir qu'on la fasse sortir de vive force. Le port fixe l'attention des autorités, on parle de le nettoyer aussi; mais cette opération ne pourra avoir lieu de sitôt. Pour engager le bas peuple à évacuer la ville, l'autorité a fait afficher qu'au lieu de soupe on donnerait demi-piécette (50 centimes) par jour, et demi-livre de pain à tous ceux qui se transporteraient aux cabanes de Montjouy. Les enfans de 2 à 6 ans sont taxés à la moitié: on offre aussi trois quarts de piécette (75 centimes) à tous ceux qui voulant dépasser le cordon, n'auraient pas le moyen de payer la dépense de Saint-Jérôme de la montagne, lieu indiqué pour la quarantaine. On a fait approprier trois grands locaux pour la quarantaine des gens aisés qui y sont néanmoins logés gratis, l'un est à St-Jérôme de la Plaine, le second à Pétraite et le troisième à Montalegre.

Pour que les affaires ne chôment pas long-tems, l'audience qui est à Vich juge les différends en l'absence des parties, ce qui fait prévoir un déluge de procès après la malheureuse crise.

Cinq miliciens, qui se trouvaient de garde à la porte Saint-Ancelm, sont tombés malades tout-à-coup, ils ont été alités dans le corps-de-garde, où ils ont expiré dans douze heures. Après avoir transporté leur corps au grand cimetière, on a brûlé les soliveaux soutiens de la toiture, et le boilage du corps-de-garde; les murs ont été rafraîchis avec de la chaux; et la toiture reconstruite avant l'entrée du nouveau poste.

Trente-deux officiers piémontais ou napolitains et un nombre assez considérable d'ex-officiers français, se trouvent ici dans la plus affreuse misère.

On vient de construire plusieurs cabanes non loin du village du Clot. Sixante-deux français y font leur ménage en plein air, mais se portent bien; ils se réunissent le soir sur un sol voisin, écoutent, s'amuse, dansent afin de s'étourdir; du moins ceux-là ont quelques moyens, tandis qu'il en est qui ont besoin des secours qu'on leur offre.

Plus le mal se prolonge, plus la misère se propage, et le nombre des malfaiteurs augmente; il est très-dangereux de sortir des cabanes ou des maisons de campagne après le coucher du soleil. Chaque jour on entend parler de vols ou arrestations de la nuit qui l'a précédé. Hier encore un malheureux français fut totalement dépouillé, à trois cents pas de la ville.

D'après les nouvelles de Majorque, la contagion y a presque-entièrement cessé: elle exerce toujours à Tortose sa fatale influence. A Asco, Niova, Méquinenza qui avoisinent cette dernière ville, elle fait toujours des ravages.

A l'exception de la mère et du fils qui sont à Gironne, tous les membres de la maison du marquis de Vulpia, sont morts.

Le nombre des victimes est moins considérable, parce que le nombre des habitants de Barcelone diminue chaque jour; la maladie est toujours aussi meurtrière, le *Bulletin* toujours menteur.

Suivant le *bulletin*, la mortalité a été le 14 de 47, le 15 de 56. Il reste encore 50 mille âmes dans la ville. Les cabanes de Montjouy contiennent environ 1,500 personnes. Déjà il y a eu trois malades atteints de la fièvre jaune, et qui ont été portés au lazareth; ceci est inévitable, parce que ces habitants de la ville nouvelle vont et viennent de Barcelone pour leurs travaux, ou à cause des relations de parenté. Cependant cette apparition de malades n'a rien d'inquiétant à raison de la localité.

Il ne s'agit que de faire l'essai du danger pour acquérir plus d'audace et le braver. M. Audouard avait fait jusqu'à présent, des ouvertures de cadavres, tous les jours, mais hier il a

analysé et dégusté la matière du vomissement noir, et s'en est lavé les mains. Ces opérations ont eu lieu dans la pharmacie de l'hôpital du Séminaire, en présence de plusieurs personnes; il n'a pas prétendu prouver par là que la maladie n'était pas contagieuse, mais il a voulu s'assurer si le germe de la contagion existait dans cette matière, et il s'est ainsi convaincu du contraire.

Le départ des médecins français est différé jusqu'au 20 courant, ce retard a été occasionné par la maladie de M. Jouary, de Perpignan. M. Bally qui a été particulièrement soigné par cet intrépide jeune homme, n'a pas voulu le quitter avant qu'il fût entièrement remis, et veut l'emmener avec lui, s'il a le bonheur de le sauver. Toute la commission partage l'affection de M. Bally pour M. Jouary qui leur a été d'un grand secours.

ILES IONIENNES.

CORFOU, le 9 octobre.

On nous parle beaucoup d'un grand nombre de corps turcs qui marchent contre les insurgés de la Grèce. S'il en faut croire quelques-uns de nos nouvellistes étrangers, deux sont partis de Constantinople, un autre a passé les Dardanelles, un quatrième va les suivre, etc. Ceux qui ne connaissent pas les armées turques peuvent en être surpris; mais nous savons que ces grandes forces musulmanes, dont on parle beaucoup, n'existent, depuis presque un siècle, que sur le papier; les troupes asiatiques surtout, dont chaque soldat occupe en campant l'espace qui suffirait pour six soldats d'une autre nation, doivent être réduites au moins à la moitié du nombre qu'on leur donne. D'ailleurs, on sait que ces corps de l'Asie ne sont composés en général que des gens que la misère et l'espoir du butin rangent sous les drapeaux du premier pacha que l'occasion présente. Après le moindre échec, ils se débloquent et pillent les villages qu'ils traversent pour se procurer les moyens de retour que le gouvernement leur refuse, afin d'empêcher leur dissolution. Les seules troupes capables d'inspirer aux Grecs une juste crainte, seraient celles des Turcs de l'Europe, surtout ceux qui disputent en ce moment aux insurgés le sol de la Grèce. Ceux-ci, qui sont beaucoup plus braves, se battent en même tems pour leurs propriétés, leurs femmes et leurs enfans. Mais la plupart de ces derniers ont péri dans un grand nombre de combats, partiels en effet, mais qui ont coûté très-cher aux osmanlis du pays. Les plus nombreux étaient ceux de la Thessalie, parce qu'ils occupaient non-seulement les villes, mais encore les plaines, surtout celles qui s'étendent depuis Larisse jusqu'au pied de l'Olympe. S'étant soulevés à l'approche du danger qui les menaçait, ils ont marché en masse sous les drapeaux de Mahmoud-Pacha; le plus grand nombre a péri dans les engagements multipliés qui ont eu lieu dans les environs de l'Olympe, de Chasia, d'Agrapha, de Volos, etc.

AFRIQUE.

TANGER, le 13 octobre.

Muley-Seyd était parti du vieux Fetz pour Maroc, dans l'intention de s'emparer de cette ville et des trésors de son oncle Soliman, qu'on croyait encore renfermé dans cette place.

Muley-Soliman ne fut pas sitôt informé que son neveu méditait cette nouvelle attaque, qu'il se porta à sa rencontre à la tête de son armée, le surprit près de Geferez et le défit complètement; Muley-Seïd, qui avait juré la mort de son oncle, et qui voulait s'emparer de sa couronne, s'est réfugié avec beaucoup de peine dans l'asile sacré de Muley-Dris, où il se tient prosterné et pieds nus, et invoquant la miséricorde de son oncle, qui, à ce qu'on croit, lui pardonnera difficilement.

Le Santon de Huasan Sidijach et Haros, qui fut le principal auteur de la guerre civile, a été tué d'un boulet de canon, au moment où il montait à cheval pour s'enfuir.

Soliman, parti pour attaquer Tétuan à la tête de 12,000 hommes, a été joint, le 11 de ce mois, par son fils aîné Muley-Aly, qui lui a amené un renfort de 4000 hommes, et un train d'artillerie de siège destiné au bombardement de cette place, dont les habitants nient encore la défaite du rebelle Seïd près de Geferez, et paraissent décidés à se défendre. Ils sont, dit-on, dans la persuasion que Seïd est entré victorieux dans Maroc, où les grands de l'empire l'auraient appelé dans l'intention de lui mettre la couronne sur la tête.

PARIS, 24 novembre.

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

Au petit lever, S. M. a signé le contrat de mariage de M. de la Veyrie, avec Mlle de Soulages, fille de M. de Soulages, officier supérieur des mousquetaires.

LL. AA. RR. les princes ont accordé la même faveur.

S. A. S. Mgr le duc d'Orléans est venu faire sa cour au Roi; il est resté depuis onze heures jusqu'à midi avec S. M.

Il n'y a pas eu de parade; la garde montante a défilé devant M. le général, major de service.

Les princes sont sortis ce matin pour aller à la chasse.

Madame est sortie ce matin pour aller se promener au bois de Boulogne.

Les Enfans de France ont été se promener à Bagatelle.

Le Roi n'est pas sorti pour sa promenade accoutumée.

— Par ordonnance du Roi, en date du 21, S. M. ordonne que la prime de dix francs par centkilogrammes, accordée par l'article 1.^{er} de notre ordonnance du 26 octobre dernier, aux cotons des deux Amériques introduits dans nos ports par navires français, sera allouée, dans les cas et sous les conditions établies par nos précédentes ordonnances, pour toute importation effectuée par des navires qui partiront des ports du royaume avant le 1.^{er} avril 1822, quelle que soit l'époque de leur retour.

— On a célébré aujourd'hui dans l'église de St. Vincent-de-Paul, les obsèques de M. Grignon, curé de cette paroisse. Beaucoup de ses paroissiens les plus distingués ont accompagné ses restes mortels au cimetière du Père Lachaise. La douleur était peinte sur tous les visages.

— M. Viuchon a achevé de peindre à la fresque, la chapelle de St.-Maurice dans l'église de St.-Sulpice, à l'instar de celle qu'il a peinte dans le même genre, dans l'église de Ste.-Marie-Majeure, à Rome, lorsqu'il y était pensionnaire, après avoir remporté le premier prix de peinture à Paris. Cette production sera livrée à la curiosité publique, lors de l'exposition des tableaux qui aura lieu au Muséum au printemps prochain.

— Le jour n'est pas encore fixé pour la présentation de l'adresse à S. M. en réponse au discours qu'elle a prononcé lors de la séance royale; les bureaux n'ont pas encore terminé leurs travaux à cet égard. Avant que cette adresse soit portée aux pieds du trône, elle sera discutée en comité secret; on présume, que les députés seront convoqués pour y assister lundi ou mardi prochain.

COUR DES PAIRS.

MM. les pairs prennent leurs places : l'accusé et les défenseurs sont debout.

On procède à l'appel nominal. Au premier coup-d'œil, il est facile de s'apercevoir que le plus grand nombre des places sont vides; et en effet l'appel constate l'absence de MM. les ducs de Gramont, de St.-Aignan, de Fitz-James, de Croi d'Havré, de Levis, de Maillé, de Chalais, le comte de Gouvion, le comte Curial, le marquis de Clermont-Gallerande, le comte de Damas, les ducs de Castries, de Doudeauville, de la Trémoille, d'Avarey, de Luxembourg, les marquis de Boisselin, de Boissy du Coudray, de Clermont-Tonnerre, d'Ecqueville, de la Guiche, de Rougé, de la Suze, de Bonnavy et de Rivière; des comtes du Cayla, de Castellane, de Dufort, d'Escars, Machault-d'Arnouville, d'Orvilliers, Ricard, de St.-Romain, de Sèze, de Noë, de Montansier, de Labourdonnaie : de Polignac, de Laroche-Aimon, Lecoulteux de Cantelau, de Choiseul-Couffier, Claparède-Desparre, Portalis, les vicomtes Dambry, de Montmorency, le Peletier-Rosambo, Digeon; les barons de la Rochefoucauld, de Montalbert et de Beurnonville; les ducs de Caylus, de Damas-Crux, de la Châtre, de Narbonne-Pelet et de Polignac.

Etaient présents à l'appel MM. le duc de la Vauguyon, le duc de Choiseul, le duc de Talleyrand, le duc de Broglie, duc de Tarente, comte Berthollet, marquis de Marbois, marquis de Chasseloup-Laubat, comte Cholet, marquis d'Aguesseau, de Jaucourt, comte Klein, comte Lemercier, comte Lenoir-Laroche, marquis de Pastoret, comte de Richebourg, marquis de Sémonville, marquis Maison, comte de Boissy d'Anglas, comte de Brigode, marquis de Lally-Tollendal, comte Molé, marquis de Raigecourt, baron Suguiard, duc de Massa, de Dalberg, baron de Barante, comte Belliard, comte Beranger, comte Chaptal, marquis de Castellau, duc de Cadore, comte Colchen, comte Daru, comte d'Arjuzon, comte Dejean, prince d'Eckmühl, comte de Gramont d'Asté, vicomte d'Houdetot, comte de Lacépède, comte Mollien, comte Pontécoulant, le duc de Plaisance, comte Pelet de la Lozère, comte Reille, duc de Trévise, comte Trugnet, comte Verhuell, comte de Sussy, baron Dubreton, marquis d'Aragon, comte Bastard, comte de Ségur, comte de Valence, duc de Praslin, duc de Laval-Montmorency, comte de Gassendi, duc de Valmy et comte Saint-Aulaire.

Après l'appel, M. le président a pris la parole, et a lu l'arrêt suivant :

La cour des pairs, vu l'arrêt du 21 février dernier, et ensemble l'acte d'accusation dressé en conséquence contre Antoine Maziau et autres, vu pareillement l'arrêt du 16 juillet dernier;

Où les témoins en leurs dépositions;

Où le procureur-général et ses dires et réquisitions, lesquelles réquisitions par lui déposées sur le bureau de la cour, sont ainsi conçues :

Le procureur-général du Roi, près la cour des pairs;

Attendu qu'il est constant qu'Antoine Maziau a commis des actes et a fait des propositions tendantes à préparer et à faciliter l'exécution d'un complot préexistant auquel il aurait personnellement adhéré, et dont le but était de détruire le gouvernement, de changer l'ordre de successibilité au trône, et d'exciter les citoyens et habitants à s'armer contre l'autorité royale;

D'où il suit que cet accusé ne s'est pas rendu seulement coupable du crime prévu par l'article 90 du code pénal, mais est convaincu en outre d'avoir été fauteur et complice d'un complot attentatoire à la sûreté intérieure de l'Etat;

Condamne ledit Antoine Maziau à la peine portée par l'article 87 du code pénal, et aux dépens;

Fait au parquet de la Cour des pairs, le 21 novembre 1721.
Signé DE PEYRONNET.

Où pareillement l'accusé en ses moyens de défense, et ses défenseurs en leurs plaidoiries;

Après en avoir délibéré;

Attendu qu'Antoine Maziau est convaincu d'avoir fait une proposition non-agrécée de complot, dont le but était de détruire ou changer le gouvernement et l'ordre de successibilité au trône, et d'exciter les citoyens et habitants à s'armer contre l'autorité royale;

Le déclare coupable du crime prévu par l'art. 90 du code pénal, lequel est ainsi conçu :

« ART. 90. S'il n'y a pas eu de complot arrêté, mais une proposition faite et non-agrécée, d'en former un pour arriver au crime mentionné dans l'article 86, celui qui aura fait une telle proposition sera puni de la réclusion.

« L'auteur de toute proposition non-agrécée tendante à l'un des crimes énoncés sur l'article 87, sera puni du bannissement. »

Et néanmoins, attendu que la majorité numérique des membres de la cour qui a voté contre lui l'application des peines portées en l'article 90 du code pénal, et ce dans la conviction où elle est qu'il n'appartient pas à la cour d'appliquer des peines qui ne sont pas celles prononcées par la loi contre le fait incriminé, ne formant pas la majorité des cinq-huitièmes adoptée jusqu'à ce jour dans le jugement rendu par la cour, l'obligation de choisir entre deux opinions dont aucune n'a pu obtenir la majorité requise, entraîne la nécessité d'adopter la moins sévère, et que cette opinion est qu'il y a lieu d'appliquer seulement audit Maziau la peine de l'emprisonnement;

Le condamne à cinq années d'emprisonnement;

Le condamne pareillement aux dépens, dont la liquidation, pour la portion qui doit être à sa charge, sera faite conformément à la loi;

Ordonne que le présent arrêt prononcé en audience publique en présence du condamné et de ses défenseurs, sera exécuté à la diligence du procureur-général, imprimé, publié et affiché par tout où besoin sera.

Fait et prononcé, le samedi 24 novembre, au palais du Luxembourg où siegeaient, etc.

Aussitôt après le prononcé du jugement, M. le président ajoute : Faites retirer l'accusé.

Il donne ensuite l'ordre de faire retirer l'audience, et la cour se constitue en Chambre législative.

Le condamné, qui a entendu son jugement sans la moindre émotion, salue les juges et se retire suivi de ses défenseurs.

LYON.

Après de longs débats, on a reconnu qu'il était indispensable aux co-propriétaires des maisons du quartier de Bourg-Neuf, de se réunir pour agir concurremment, et assurer à la liquidation qui va avoir lieu les résultats les plus favorables à tous; des mandataires anciens et nouveaux ont été désignés, un acte a été signé par une majeure partie.

Il importe de réunir tous les pouvoirs, et que toutes les démarches, devenues nécessaires, soient faites avant trois jours.

Les personnes que cet avis peut intéresser, sont invitées à se rendre de suite dans le cabinet de M. Chazal, notaire, rue Lafont, n.° 8.

— Les élèves des écoles d'architecture, de peinture et de sculpture, qui ont remporté les grands prix de Rome, sont arrivés à Lyon dans la matinée du 25.

Ils ont célébré leur réunion avec quelques-uns de leurs anciens camarades qui résident actuellement dans cette ville, par un banquet où a régné la plus franche gaîté, et qu'ils ont terminé par des toasts portés à leurs maîtres, et à leurs camarades de Paris.

— Parmi les maisons d'éducation qui nous paraissent mériter la confiance publique, nous croyons pouvoir recommander un pensionnat de jeunes demoiselles, situé aux portes de St-frénee, maison Savy, sur le Calvaire.

Ce pensionnat est tenu par M.^{me} Desforges, épouse d'un officier supérieur hors de service. M.^{me} Desforges, fille du célèbre Appiani de Milan, membre des instituts de France et d'Italie, répond par ses qualités personnelles, par une éducation soignée, par une instruction solide, et l'usage du ton de la bonne société, au beau nom que lui a laissé son père, enlevé trop tôt aux arts et aux sciences.

S'il faut en juger par les soins que M.^{me} Desforges a donnés à l'éducation de ses propres enfans, et à celle des demoiselles qui font aujourd'hui partie de son pensionnat, cette dame serait parfaitement en état de répondre à l'attente des parens les plus exigeans. C'est elle-même qui, aidée d'une sous-maîtresse, préside aux leçons. La lecture, l'écriture, la grammaire, le calcul, la géographie, l'histoire et les ouvrages manuels sont enseignés par elle. Le prix de la pension nous paraît fort modique. La maison est située dans la position la plus heureuse. Aucun mémoire n'est présenté aux parens pour le petit entretien des élèves; les leçons d'agrément seules sont payées séparément.

Nous croyons que cet établissement, encore nouveau, n'a besoin que d'être connu pour obtenir un succès bien mérité.

Le préfet du département de la Haute-Garonne a reçu de M. le consul de France à Cadix, les détails suivans, à la date du 6 novembre.

« Quoique le comité de santé publique de cette province n'ait déclaré l'existence de la fièvre jaune qu'au port Sainte-Marie, à Xérès, à Lébrija et San Lucar de Barrameda, néanmoins elle s'est manifestée dans plusieurs autres villes d'Andalousie, où jusqu'à présent, elle ne fait pas de grands progrès.

« Cadix souffre également de cette maladie, il y meurt journellement quelques personnes, et il y a maintenant quatre malades de la fièvre jaune dans les hôpitaux, et plusieurs autres dans les maisons particulières.

« Les derniers rapports sanitaires, annoncent qu'il est mort au port Sainte-Marie, du 28 au 30 du mois dernier, 26 personnes de la fièvre jaune, et 17 à Xérès de la frontière; ces rapports ne font point mention des autres endroits où cette maladie existe encore. »

NOUVELLES DIVERSES.

— On écrit de Bordeaux, le 20 novembre :

« M. de Jabat, ex-ministre de la marine espagnole, dont les feuilles de Paris annoncent la prochaine arrivée dans cette capitale, est en ce moment à Bordeaux. On le dit chargé d'une mission importante auprès du gouvernement français. Il se dispose à s'embarquer pour la Havane.

« Plusieurs officiers de la marine d'Espagne ont traversé notre ville, se rendant à Paris. On assure que le but de leur voyage est de traiter d'une opération qui produirait les résultats les plus avantageux pour la marine de cette puissance.

« Avant-hier, à une heure après minuit, le courrier de Pauillac à Bordeaux, faisant le service à cheval, a été assailli par deux hommes, sur le grand chemin, commune de Cantenac, près le domaine de Cante-Merle; l'un d'eux a voulu saisir la bride du cheval, qui s'étant écarté lui a fait manquer son coup; l'autre a saisi le manteau du courrier, dont le morceau lui est resté à la main. C'est à la vitesse de son cheval que le courrier doit son salut. On prétend que les voleurs avaient barré la grande route au moyen d'une corde qui la traversait.

« On dit qu'une bande de malfaiteurs parcourt les départemens de la Dordogne et de la Haute-Vienne; plusieurs vols assez considérables ont été commis à Limoges. »

— L'exploitation des carrières de marbres, appartenant à M. le baron Morel, dans le département du Nord, produit les plus heureux résultats. Il paraît que l'on s'occupe des moyens d'employer ce marbre indigène dans nos constructions publiques. Nous formons des vœux pour la réussite de ce projet : ce sera une noble conquête faite au profit de l'industrie nationale sur le monopole étranger.

— Une lettre particulière de Londres porte qu'il est reconnu dans cette ville que Bonaparte, dans son testament, n'a disposé que d'une somme de 4 millions, qu'il avait déposée chez un banquier pendant les cent jours. Voici, suivant la même lettre, la répartition qu'il a faite de cette somme en différens legs, très-exagérés par le correspondant du *Courrier* anglais : 2 millions à M. Montholon, exécuteur testamentaire; 500,000 francs au général Bertrand, et autant à M. Lascases; une autre somme de 500,000 francs à Marchand, son valet de chambre, et la même somme à partager entre ses autres domestiques.

— Depuis deux ans, il s'est formé à Saint-Petersbourg une *Société française de bienfaisance*, qui, à l'instar des autres nations comprises dans la population de cette capitale, vient au secours des Français que de malheureuses circonstances obligent de recourir aux rétributions communes du pays. Cet établissement, créé par des Français sous les auspices de M. l'ambassadeur de France, ne pouvait manquer d'encouragemens au sein d'une nation qui donne sans acception de personne les plus touchans exemples d'une inépuisable charité.

— Un armurier de Philadelphie vient d'inventer une machine infernale dont voici la description.

« Cette arme terrible consiste en sept canons de fusil qui ont une culasse commune. Chacun d'eux est chargé de 50 balles qui font la grappe, de manière qu'il en part 210 à chaque coup. Les Américains ont fait l'usage le plus meurtrier de cette invention dans leur dernière guerre maritime. Ils lui ont dû particulièrement leur victoire sur le lac Erié, où ils semèrent le carnage et la destruction à bord du vaisseau anglais qui cherchait à aborder l'amiral américain.

Les vaisseaux de guerre des Etats-Unis sont armés communément de six de ces *machines infernales*. Elles sont disposées de manière à balayer le pont de l'ennemi, dans le but d'y tuer principalement les officiers qui s'y tiennent pendant l'action.

On vient aussi d'introduire cette arme nouvelle dans les troupes de terre. Chaque bataillon en a deux. Rien n'est plus propre à repousser une charge de cavalerie ou une attaque à la baïonnette. Le transport en est facile à dos de mulet, et, en un instant, elles sont placées sur une espèce de fourche qui leur sert d'affût. Elles ne seraient pas moins utiles dans les places fortes, pour défendre à brèche et soutenir un assaut.

Warbeck de Wolfstein, etc., en quatre volumes, se trouve chez M. Emery, libraire à Paris, rue Mazarine, n.º 30 et chez Manel, place Louis-le-Grand, n.º 20.

Les principaux événemens retracés dans cette nouvelle production, se rapportent au règne de Ferdinand II, empereur d'Allemagne, et à la conjuration vraie ou supposée du célèbre Wallenstein, duc de Friedland. Nous n'essaierons pas d'en donner l'analyse : ce serait en détruire tout le charme pour ceux qui se proposent de la lire. Nous dirons seulement que la narration en est simple, et que, sans avoir recours à cette artilerie fantastique qui compose tout l'arsenal des romanciers britanniques, l'auteur a trouvé le moyen d'attacher et de plaire, en excitant l'intérêt depuis l'exposition jusqu'à la catastrophe. Les caractères sont assez bien dessinés, et ne se démentent jamais. Quant aux faits publics auxquels la fable est liée, nous n'oserions pas répondre qu'il ne se soit pas écarté quelquefois, et peut-être à dessein, de la vérité sévère de l'histoire. Comme tous les ouvrages de ce genre, son roman offre des longueurs et des invraisemblances; on y trouve même des traits épisodiques qui ralentissent l'action, parce qu'ils ne s'y lient pas nécessairement; et assez fréquemment des réflexions qui nuisent au charme du récit et à l'effet des impulsions qui en devraient résulter. Mais certains écrivains ont la manie de vouloir tout expliquer, tout commenter, d'interpréter les sentimens et les actions des personnages qu'ils mettent en scène, ils prétendent aider l'intelligence de leurs lecteurs; ils n'ont pas réfléchi qu'en croyant leur rendre un bon office, ils blesseront leur amour-propre, et qu'il n'y a qu'un talent supérieur qui puisse se faire pardonner de pareilles libertés.

Le traducteur mérite bien aussi quelques reproches. Son style n'est pas toujours élégant et correct, ses inversions sont souvent pénibles, et rarement il emploie le mot propre à rendre une idée. Entr'autres expressions singulières qu'il lui sera aisé de faire disparaître dans une nouvelle édition, nous ne citerons que celles des « sensations *indescriptibles* », et des « regards *inquisitifs* », dont l'usage ne peut être autorisé par l'exemple d'aucun bon écrivain.

Malgré ces défauts, le roman de Warbeck de Wolfstein ne peut manquer d'avoir beaucoup de lecteurs, parce qu'il abonde en événemens extraordinaires, et qu'il y règne d'un bout à l'autre un certain vague qui répand sur l'ensemble une teinte mystérieuse et ajoute à l'intérêt. C'est une nouvelle mine que ne manquera pas d'exploiter nos intrépides faiseurs de mélodrames, et nous ne désespérons pas de voir bientôt le *Château de Wolfstein* faire fureur à l'égal de *Hogar* et de la *Roche du Diable*.

W.

CÉCILE DELNVILLE, par CHARLES LOYSON. (1)

Si la princesse de Clèves ou le marquis de Cressy paraissaient aujourd'hui, ces charmans ouvrages n'auraient peut-être qu'un médiocre succès; mademoiselle de Clermont, le diamant de madame de Genlis, n'ont pas obtenu, comme le Solitaire, les honneurs équivoques de sept éditions en peu de mois. Un style élégant et correct, des événemens intéressans racontés avec simplicité, et dans la peinture des caractères du goût, de la grâce, du naturel, tels ne sont plus les principaux élémens de fortune d'un roman. De même qu'un gastronome épuisé par l'excès des jouissances, recherche les stimulans les plus actifs pour réveiller l'action engourdie de son estomac, ainsi l'attention d'un grand nombre de lecteurs dont le genre romantique a perverti le goût, ne peut être excitée que par le récit d'aventures fantasmagoriques, et ne se plaît qu'aux rêves d'une imagination délirante. Cécile Delville n'appartient pas à la nouvelle école; rien n'est plus simple que ce roman, selon nous, l'ouvrage le mieux écrit de Charles Loyson, qui écrivait bien, et dont la perte est encore vivement sentie par les littérateurs restés fidèles aux bonnes doctrines.

Nous citerons, comme des morceaux remarquables, le portrait du jeune prêtre, celui de Cécile, la peinture du bonheur dans le mariage, une promenade au cimetière du père Lachaise, les réflexions sur les pressentimens, enfin le récit des derniers instans de l'héroïne et ses adieux.

T. P.

(1) Un volume in-12, 1821, à Paris, chez Verdière, libraire, quai des Grands-Augustins, n.º 25, et à Lyon au bureau du Précurseur. Prix : 2 fr.

SPECTACLES du 27 novembre.

GRAND THEATRE. — L'Amour filial. — L'Heureuse rencontre. — Le Rossignol.
THEATRE DES CELESTINS — La Solliciteuse ou l'Intrigue dans les Bureaux. — Les Epaulettes du Grenadier. — Le Temple de la Mort ou l'Opéra le Danois.

EFFETS PUBLICS du 24 novembre.

Cinq pour cent cons. jouiss. du 22 sept. 1821. — 89f. 20c. 30c. 35c.
30c. 35c. 30c. 35c. 40c. 35c.
Reconn. de liquid. jouiss. du 22 sept. 1821. — 99f. 85c. 90c. 85c.
Act. de la Banque de France, jouiss. du 1.º juillet 1821. — 1595f.
Oblig. de la ville de Paris, jouiss. de Oct. 1821. — 127.50f.

